

Date : 24/06/2024

De : Clémence NADAL ; Irène DEMONT.

Destinataires : Membres du groupe de travail PSIC Aethina tumida

## Compte-rendu de la réunion du groupe de travail PSIC Aethina tumida du 30/05/2024

### Présence :

STRUCTURES	Présents
FNOSAD	Michel POTTIEZ
GNTSA	Abel JABRY
GDS France	Margot CAMOIN (salariée GDS Réunion mise à disposition de GDS France)
GDS France	Irène DEMONT (salariée FRGDS Occitanie mise à disposition de GDS France)
GDSFrance	Florentine GIRAUD (salariée FNOSAD mise à disposition de GDS France)
GDS France	Clémence NADAL
SNGTV	Samuel BOUCHER
ITSAP	Julien VALLON
ADA France	Emma NOZIERES

STRUCTURES	Excusés
DGAL / PESA	Fayçal MEZIANI
INTERAPI	Claire AUDIC (salariée) – Eric LELONG (élu)
GDS France	Sébastien DURAZ

### Ordre du jour

- Validation du CR du 23 avril 2024
  - Finalisation des sous-objectifs et actions du 5ème objectif de préparation à la lutte
  - Priorisation des actions du PSIC
    - Synthèse de la priorisation des actions sur l'ensemble des objectifs retenus
    - Point d'avancement sur TRACES
    - Point d'avancement sur la mise à jour des supports de formation
    - Organisation / planification des autres actions prioritaires en premier (note moyenne entre 1 et 2)
  - Désignation d'un ou plusieurs coordinateurs principaux sur chaque action
  - Répartition de la rédaction du document de demande de reconnaissance du PSIC
- > proposition au groupe : mise à contribution des coordinateurs principaux fléchés sur la rédaction de certaines parties
- > échéance de réalisation à convenir
- Questions diverses :
    - Point section spécialisée pour la filière apicole du FMSE

## En préambule

Suite au départ de FM, voir qui sera le nouveau représentant PESA. => CN se renseigne.

**Validation du CR du 23 avril 2024** : Une modification est demandée par MP sur une phrase du CR => ID fait la correction.

## Finalisation des sous-objectifs et actions du 5ème objectif de préparation à la lutte

L'objectif 5 a été ajouté à l'avant dernière réunion pour que la filière soit prête en cas d'arrivée du PCR, en termes de traitement du sol, de matériel etc. Les sous obj 3 et 4 ont été rajoutés par JV avec les actions correspondantes.

### Sous-objectif 1 : « Travailler sur les traitements au sol possibles pour la destruction des nymphes »

ID rappelle les propos de FM : OK pour la bibliographie, mais en ce qui concerne les traitements du sol à utiliser pour la lutte, plutôt le rôle de l'Etat de savoir quoi utiliser. Possibilité en revanche pour le groupe d'agir afin d'appuyer une demande d'homologation potentielle sur certains traitements qui seraient identifiés comme intéressant suite à la veille bibliographique.

FG suggère de distinguer la phase de traitement lors de l'éradication (police sanitaire) et le traitement dans le cas d'une lutte post-éradication. Propos rejoints par EN qui appuie sur la volonté derrière cet obj. 5 de préparer la transition, lorsque la gestion passe de l'Etat à la filière. Intérêt de l'expérience de la Réunion pour ce point.

ID : Si on avait l'opportunité de trouver d'autres traitements biologiques comme le *Bacillus thuringiensis* contre le Doryphore, cela servirait aux 2 dans la phase de lutte par l'Etat et dans la phase post éradication.

JV : Dans la politique de l'éradication, l'Etat peut avoir des dérogations de produits, rien n'est homologué pour cet usage, produits assez forts. Mais il faut anticiper le passage en phase de gestion pour éviter la panique ; anticiper toutes les méthodes de lutte.

MC : A la Réunion, traitement insecticide du sol dans un rayon de 2 mètres autour des ruches avec de la perméthrine. Depuis l'arrêt de la stratégie d'éradication, il n'y a plus de traitement du sol car il faudrait des traitements homologués et que les apiculteurs soient agriculteurs et aient un certiphyto. Cela a été utilisé quand il y avait un fort développement de larves dans la colonie et pas lorsqu'il y avait juste quelques adultes. Il y a eu 3 cas où il y a eu fort développement et sortie de larves mais c'était à une période de transition entre la phase d'éradication et celle de gestion, ces ruchers-là n'ont pas été détruits et après on ne savait pas qui devait s'en occuper. Au final, c'est revenu à l'apiculteur qui n'a pas fait de traitement du sol. Destruction du maximum de larves présentes lors des contrôles.

Sur les ruchers que les apiculteurs déclarent, il y a peu de multiplication de larves (un peu de multiplication sur les planchers, sous le pollen ou sous les planchers propolysés avec petite couche de pollen par-dessus, ou dans les nourrisseurs avec restes de sirop). Pas de risque qu'elles soient déjà sorties dans le sol donc destruction des larves suffisait. Il n'y a pas de traitement à proposer aux apiculteurs, qui sont en plus opposés à l'utilisation d'insecticides. Des nématodes ont été testés avec succès en Angleterre, mais ils ne sont pas présents à la Réunion et on ne souhaite pas les introduire. L'option retenue est de tester des produits déjà utilisés à la Réunion, notamment contre le ver blanc de la canne à sucre. Testés par le Cirad en laboratoire, avec des grosses doses et différents produits commerciaux. 2<sup>ème</sup> objectif : tester à des doses plus faibles utilisables sur le terrain. Autre piste explorée : traiter par inondations avec de l'eau mais encore difficile à mettre en œuvre. Possibilité de tester en labo car le CIRAD a une population de PCR qu'il maintient. Mais les tests sur le terrain sont plus compliqués (pas assez de PCR).

FG souligne le paradoxe d'avoir besoin de davantage de PCR. Elle rapporte qu'il y a eu des expérimentations sur des méthodes de lutte biologique : utilisation de nématodes, de champignons entomopathogènes, avec des succès limités (conditions d'humidité du sol à maintenir, problème posé par les conséquences

d'introduction d'organismes, ...). Il y a eu des expérimentations faites, mais aucune solution satisfaisante trouvée. Quand on en vient à traiter le sol, c'est qu'on a échoué sur les autres méthodes. Il est important que la lutte se fasse à l'intérieur de la colonie, car une fois que les larves sortent de la ruche c'est que la colonie est déjà très infestée.

MC rapporte qu'une des difficultés du traitement du sol réside dans la capacité des larves à aller loin si le sol ne leur convient pas (jusqu'à 200 m). Les ruchers à St Philippe sont dans des sols rocaillieux forestiers, pas accessibles, c'est pourquoi ils n'ont pas trop investi dans ces pistes-là. Sinon OK pour méthodes de lutte alternative car les apiculteurs n'ont pas accès aux insecticides, et pas souhaitable à long terme.

MC interroge le groupe sur le fait de conserver le volet test pour ce PSIC, et s'il ne faudrait pas plutôt se contenter de suivre les résultats qui émergent à différents endroits. Les tests sont envisagés actuellement à la Réunion, car besoin local, et tant mieux si vient nourrir le PSIC. Mais est-ce qu'on s'engage à le faire dans le cadre du PSIC ? Obj. d'aider la métropole ou d'aider les apiculteurs réunionnais ?

Les sous objectifs 3 et 4 étant liés à l'expérimentation, ID est favorable à la suppression des tests à la Réunion dans le sous-objectif 1. Pour les tests à la Réunion, objectif d'aider les apiculteurs réunionnais ET d'aider la métropole car plus facile de faire de l'expérimentation en situation d'infestation.

Bien que le climat réunionnais soit plus éloigné que celui de l'Angleterre ou de l'Italie, d'autres paramètres sont importants telle que la nature du sol. Une partie des tests faits à la R pourrait être transposable à la métropole.

ID propose d'ajouter « autres méthodes de lutte » dans l'intitulé du sous objectif. Proposition non retenue car la notion de lutte englobe déjà tout type de luttes. Suggestion en revanche de préciser « produits et méthodes alternatives » dans l'action.

SB préfère élargir car permet de laisser une porte ouverte, et on verra ensuite ce qu'on peut faire.

AJ : Si on ne fixe pas les barrières, ce sera la porte ouverte à utiliser n'importe quel produit. Certains produits pourront être conseillés. Il faut cadrer ceci en amont.

FG : Il faut essayer de référencer tous les traitements qui ont pu être testés en relevant l'évaluation a été faite, dans quelles conditions, et quelle efficacité ressort. Ensuite on se heurtera soit aux problèmes d'autorisation des utilisateurs, même si le produit est autorisé dans le pays, comme le rappelle MC, ce n'est pas pour autant que les apiculteurs seront autorisés à l'appliquer. On risque aussi d'avoir le problème de produits qui ne sont pas disponibles sur le marché français. Par ex Nématodes testés aux EU et Canada non disponibles sur le marché français. Difficile de conseiller à la date actuelle des produits alors qu'on ne sait pas si les apiculteurs pourront se les procurer. Possibilité de référencer tous les produits qui ont été utilisés, et testés, mais ce n'est pas le tout d'avoir une homologation, il faut aussi une entreprise intéressée pour commercialiser en France. C'est compliqué avec méthode biologique s'il n'y a pas de marché, aucune entreprise va se lancer dans une commercialisation.

SB : Tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, c'est vrai au jour J, mais dans quelques temps on aura peut-être de nouvelles découvertes, de nouvelles homologations, c'est pourquoi il faut rester assez vagues pour laisser la porte ouverte à ce qui sera inventé et décidé plus tard.

ID interroge le groupe sur leurs connaissances, en dehors des nématodes et champignons entomopathogènes vis-à-vis d'autres essais en lutte biologique ? Bacillus thuringiensis ?

JV : Des essais ont été faits avec la terre de diatomée, sur le BT, il faut qu'il soit ingéré, ce n'est peut-être pas l'option la plus opportune. Il faut faire de la biblio.

MC : Il y a des publications sur la terre de diatomée dans les pièges intercadres, et projet de tester la terre de diatomées dans les pièges. Les lampes UV dans les mielleries seront aussi testées, pour voir si on trouve déjà des larves dans les mielleries.

Pour répondre à SB, JV précise que cela est différent de la solarisation, qui est un traitement du sol consistant à mettre des bâches au sol pour faire monter la température et tuer les organismes qui se trouvent dessous. Grosse mise en œuvre, souvent réservée à des parasites des racines qui ont du mal à être traitées.

MC : Pour relativiser les traitements du sol, en Italie en appliquant les mesures de lutte classiques, ils n'en arrivent pas à de grosses infestations pour traiter le sol.

JV : Les pièges à huile sont souvent suffisants. Publications ITSAP : synthèse faite il y a 5-6 ans, disponible pour tous. Publications d'origine accessibles. Références à avoir pour ne pas refaire ce qui a déjà été fait.

ID : Il en ressort qu'il faut hiérarchiser : la lutte au sol n'est pas prioritaire, le piégeage oui.

FG : D'accord là-dessus. Il faut se garder la possibilité de traiter le sol, car il y aura forcément des apiculteurs qui auront laissé évoluer les choses. Mais ce ne sera pas la solution générale, celle-ci étant basée sur ce qu'ils font dans d'autres pays comme dans le sud de l'Italie : avoir des pratiques apicoles rigoureuses, et une bonne gestion des coléoptères adultes, et dans le cas extrême, la destruction des colonies. Contamination du sol c'est l'échec ou l'absence de lutte.

- ➔ ID : Pour résumer, l'objectif 5 se construit dans l'idée d'avoir des réponses pour les apiculteurs une fois que le petit coléoptère sera là. Connaître ce qui est fait en termes de traitements du sol, les produits et méthodes alternatives, anticiper les coûts, ... Bien que le traitement du sol soit le stade ultime, cela permettra d'avoir de premiers éléments de réponse.
- ➔ JV propose de réorganiser les sous-objectifs en fonction de leurs priorisations pour éviter les confusions.

#### Sous-objectif 2 : « Faire un inventaire des moyens et méthodes pour limiter les dégâts sur les hausses et les pertes de production »

ID rapporte les propos de FM qui encourageait le groupe à se rapprocher de France AgriMer pour connaître ce qui est finançable. Il existe une liste positive de matériel, ces équipements permettant de limiter l'impact de prédateurs, parasites, maladies.

CN : CA (Interapi) a pris contact avec FAM à ce sujet et est en attente de leur réponse.

AJ et FG précisent qu'au congrès de la FNOSAD, une apicultrice italienne professionnelle a fait une présentation. Possibilité de prendre contact pour savoir le matériel utilisé et les coûts associés, pour avoir une première idée.

FG revient sur l'actualisation de la biblio à faire. La FNOSAD a réalisé une synthèse (chambres froides et lampes à UV). Si on se retrouve avec des larves dans les hausses c'est déjà un échec, mais situation à anticiper. Il faut donner aux apiculteurs les moyens pour préserver leur récolte, fournir des indications adaptées à leurs types d'exploitations. Il y a une liste à actualiser par rapport à ce qui est pratiqué dans les pays comme le Canada et Sud Italie pays qui arrivent à vivre avec.

MC : Présentation de la Chambre agri sur les aides disponibles pour les apiculteurs (aides FAM) : ils pensaient qu'on pouvait faire passer les chambres froides dedans. Les chambres froides positives sont l'investissement qui fait le plus sens pour ceux qui ne peuvent pas extraire aussitôt. Mais les chambres froides négatives sont aussi intéressantes pour assainir les hausses post-extraction avant de les remettre sur le rucher.

A la Réunion, pour l'instant zéro impact en miellerie. Au Canada (personne qui présentait la gestion du PCR) ils se sont équipés préventivement, ils avaient suivi les conseils des services vétérinaires peut-être aussi parce que ce sont de gros apiculteurs et qu'ils ne peuvent pas faire une extraction par jour. Si retardent la récolte, le risque passe au rucher et plus à la miellerie car les hausses sont pleines de miel operculé et en attente. Même ici, l'investissement chambres froides va faire sens.

JV : Grossièrement, tant qu'il y a des abeilles sur les cadres, elles arrivent à exclure les PCR. Mais dès qu'il n'y a plus d'abeilles sur les cadres, les œufs se développent, il faut extraire très rapidement. La température est

importante, mais autre paramètre important pour le développement du PCR se développe : l'humidité. On a beaucoup de témoignages, on devrait pouvoir s'en sortir avec un travail de biblio et d'enquêtes.

ID : On reviendra là-dessus puisqu'on a un volet de coordination de chaque action sur qui coordonnera ce volet-là.

Sous-objectifs 3 et 4 : « Eprouver un protocole de protection des colonies selon le niveau de risque/pression *Aethina* » et « Evaluer l'impact technico-économique d'*Aethina tumida* selon les changements de pratiques apicoles attendues »

ID rappelle que concernant les actions sur ces 2 sous objectifs, FM a dit oui sur le volet expérimentation, en mettant en garde sur les différences de contexte pédoclimatique. A la Réunion, conditions très différentes de la métropole. Il a souligné aussi que ces expérimentations ne relèveront pas de fonds France AgriMer.

Selon FG, il est superflu de refaire ce qui a déjà été expérimenté dans d'autres pays. Il y a des pays qui ont 20 ans de vie avec le PCR, voire plus, avec des climats qu'on peut retrouver en France (ex Canada ou Etats Unis), même si ce n'est pas le même type d'apiculture. Peu pertinent de refaire de l'expérimentation à la Réunion. Rester dans un travail bibliographique et de témoignages sur ce qui se passe dans d'autres pays.

MC : Vont faire de l'expérimentation dans la mesure de leurs capacités, ces données seront accessibles, après est-ce qu'elles seront extrapolées pour informer la métropole ? question du climat... Des tests à Madagascar étaient prévus mais ce sont les mêmes arguments qui ont aussi découragé de les faire. Des études faites par les scientifiques dans différents endroits, sur les chiffonnettes en 2023 celles-ci ne sont pas intéressantes car micro plastiques dans miel et abeilles. Test sur UV, terre diatomée lutte contre les larves, juste en faisant confiance aux scientifiques des zones impactées, on va réussir à récolter pas mal d'informations.

ID propose d'envisager des essais sur de nouvelles choses

FG : Oui, il faut rester à l'affût de nouvelles publications, de nouveaux essais. S'il s'agit de tester en zone infestée, il faut espérer qu'on n'ait pas plus que la zone de la Réunion. Il y a des choses qui sont peut-être plus dépendantes de la biologie du PCR que du climat et aussi des pratiques apicoles. On peut faire confiance aux scientifiques qui publient (et pas seulement témoignages) et on sera informés des derniers travaux faits. JV souligne que l'objectif n'est pas de tester des choses nouvelles mais d'éprouver leur mise en œuvre. Travail qui consiste à transférer des connaissances labo et sciences appliquées sur le terrain. On voit bien qu'il y a des freins à l'acceptation et au déploiement de certaines mesures validées scientifiquement. Il faut pouvoir suivre ce qui se fait en termes de gestion effective par les apiculteurs et pouvoir conclure sur les différents niveaux de maîtrise du parasite et des coûts associés. On est souvent dans des approches selon les conditions d'accessibilité des ruchers, la taille du cheptel, les apiculteurs font leurs choix sur ce qu'ils vont mettre en œuvre. Derrière, il serait intéressant d'observer si ces choix sont efficaces et permettent de régler les problèmes. C'est plutôt à ce niveau-là qu'on se placerait.

MC : Envisage de faire des enquêtes à l'échelle de la Réunion pour évaluer l'impact de la lutte contre le PCR, et voir l'évolution dans le temps. Le côté économique est un frein, équiper avec des pièges inter cadre en plastique même s'ils sont les moins chers, pour une exploitation qui a beaucoup de ruches, cela revient cher. Ce que JV propose revient à faire ce que les ADA sont en train de faire sur le varroa : un réseau d'exploitations de référence, où tu regardes le protocole de gestion du varroa d'un apiculteur, combien cela lui coûte, quelle productivité. Peut être fait lorsque le pathogène est là depuis un certain temps et que les apiculteurs ont développé un protocole à l'échelle de leur exploitation, avec ou sans notre aide, qui fonctionne.

JV : Exactement, on est bien dans l'objectif de préparer à la lutte. Développement de ces approches, technico-économiques de production. Souhait de le faire sur varroa, mais objectif de pouvoir l'appliquer sur d'autres bio-agresseurs. Permettrait de préparer les choses.

ID : Cela semble lointain, il faut que le PCR soit déjà arrivé. La recherche des impacts économiques du PCR dans la littérature montre très peu d'études, information difficile à obtenir, impacts majeurs si on a laissé

faire, et mineurs si on a suivi le contrôle du PCR de près. Se baser sur les données des pays infestés, est-ce qu'on a d'autres éléments ?

MC : Impacts économiques des plans d'éradication mais pas sur la gestion. Rien à plus long terme, à sa connaissance.

ID : Il faudrait comparer l'impact économique de base, si peu de choses ont été mises en place, et l'impact si on met telle ou telle mesure en place ; Regrouper tout cela sous un même objectif ? Axé sur le fait d'avoir des informations biblio et enquêtes qui permettraient d'estimer l'impact technico-économiques sur les exploitations françaises à venir.

MC : Pour la partie impact économique et protocole utilisable par les apis sur le plan économique, on peut suivre ce qui se fait. Le jour où il y en aura à la métropole ou même à la Réunion et que des apiculteurs mettront en place une lutte spécifique PCR, permettra une étude plus précise

FG : Faire un budget prospectif de ce que coûterait l'infestation de ruchers en France, semble compliqué. En effet, si l'apiculteur ne fait rien, comme pour n'importe quelle maladie, il perdra ses colonies avec des dégâts collatéraux pour la collectivité apicole. Pour ceux qui mettront en place une lutte, dépendra du coût du matériel mis à disposition des apiculteurs pour lutter dans les ruches et dans les hausses (ex en Calabre, mise en place de pièges à huile et de pièges moins onéreux de fabrication artisanale). Globalement difficile à chiffrer. Tarifs de pièges en France connus, mais sans savoir si on a encore des fabricants vendeurs de matériel apicole qui en vendent. Difficile de faire cette estimation, possible de se baser sur des études faites ailleurs mais il faudra dans tous les cas l'adapter. Dire aux apiculteurs qu'il y aura un coût et des aides mais que tout ne sera pas pris en charge. Préparer à ce qu'il y ait un impact économique.

JV : Dans le sous objectif 4 : évaluation de l'impact technico économique, l'idée est d'aller plus loin que de dire qu'il va y avoir des coûts économiques : évaluer les coûts et fournir des éléments et contextes un peu plus précis. On est aussi dans l'observation des pratiques, important pour connaître et comprendre les choix des apiculteurs. Cela va plus loin que d'évaluer les besoins, de chercher des tarifs qui évoluent constamment. Propose de reformuler ces deux approches distinctes si ce n'est pas clair.

MC : Quand on a voulu passer de la stratégie de l'éradication à la gestion, une évaluation du coût de l'éradication et celui de la gestion a été réalisée avec FM => modélisation, combien cela coûtait à l'échelle réunionnaise, à l'échelle d'une ruche ou d'une exploitation. Ils avaient chiffré l'achat des pièges, le temps passé par les apiculteurs, vérification, nettoyage pièges etc. C'est de la modélisation, ce n'est pas une étude de cas. Elle peut nous envoyer le fichier Excel et la note explicative de cette étude.

MC : Pour le côté expérimentation, on a dit qu'on supprimait. Comme pour la lutte dans le sol, il faudrait faire de la veille bibliographique pour être au courant de ce qu'il faudra tester le jour où le PCR sera là.

JV trouve dommage que dans le cadre de préparation à la lutte, des expérimentations ne soient pas faites. Nécessaire d'évaluer l'emplacement des pièges, les autres moyens de lutte, ... dans le cadre spécifique réunionnais.

ID : partage du document de l'ITSAP : à part ce type d'études, possibilité de faire de plus que d'actualiser ce document ?

JV précise qu'il s'agit d'un vademécum de ce qu'on peut trouver dans la littérature. Aux EU peu de choses qui sont optimisées contre le PCR. Les pièges « aptor » sont employés en Australie. Aux EU ils sont plutôt sur la gestion post traitements avec des conseils de prophylaxie, les pièges d'entrée de ruches ne sont pas utilisés. Il y a un décalage entre ce catalogue qui peut faire rêver avec plein de solutions, et la réalité de ce qui est mis en œuvre. D'où cette approche cas pratique pour évaluer à la fois les résultats de la gestion du parasite, mais aussi des pratiques apicoles, évolution de ces pratiques, coûts et éléments de prise de décision. MC a aussi regardé ces documents mais ce n'était pas assez complet. Elle a donc été voir ce qui se faisait à Maurice, en Australie, et en Italie (contact par FG) pour avoir plus d'infos sur comment ils se débrouillaient.

MP : Il faut tester énormément de choses, car on ne sait pas ce qui sera accepté par les apiculteurs, il y a un pouvoir de conviction à avoir mais on peut avoir des surprises.

JV : Il ne faut pas tout tester mais quand les apiculteurs posent des questions, il faut qu'on ait le moyen de le tester. Se donner les moyens de faire des expérimentations sur les ruchers dans les conditions à la Réunion et avoir une approche technico-économique plus large qui va questionner des pratiques déjà existantes.

➔ Pour les sous-objectifs 3 et 4, proposition soit de les garder en l'état, soit de les supprimer, soit de les reformuler.

Au sujet de la hiérarchisation des sous-objectifs, FG revient sur la notion de priorisation en termes d'importance des différentes actions, à distinguer de la notion de temporalité des actions à conduire.

### Priorisation des actions du PSIC

#### Synthèse de la priorisation des actions sur l'ensemble des objectifs retenus

CN rebondit sur les propos de FG : la priorisation des actions et proposition de rétroplanning ont été demandées au groupe par retour de mail entre la dernière réunion et aujourd'hui. Dans les retours reçus, il n'y a pas eu de proposition de retro planning car imbrication des deux demandes (priorisation + rétroplanning). Dans le tableau, la priorisation a donc été établie par les uns et les autres en fonction de leur importance et de leur temporalité.

EN précise qu'elle n'a pas eu de retours de ses élus sur cela car période de travail très chargée ; a rempli partiellement le tableau.

CN : Note de « 1 » attribuée sur les points soulignés par l'ADA. Note moyenne obtenue sur la base de l'ensemble des réponses reçues. Notes 1 et 2 sous objectif à engager dès 2024 (vu avec ID) même en l'absence de reconnaissance officielle du PSIC. Pour l'objectif 1, ce qui est ressorti est la mise à jour des supports des formations, cela va nous permettre de faire un point de situation sur ce qui a été enclenché de ce côté-là. Pour l'objectif 2 : Actions de sensibilisation des voies d'introduction, ces 2 premières actions de l'objectif 2 sont finalement incluses dans les formations formalisées et donc engagées au même moment. Cela va nous permettre de refaire le point sur le tuto TRACES et prendre une décision sur ce qu'on fait à ce sujet.

Pour l'objectif 3, rédaction du protocole de référence sur la base de ce qu'avait envoyé MC.

Sur l'objectif 4, interrogation avec ID sur d'éventuels points à reformuler et réorganisation à faire.

ID : En effet il y a des redondances, et des choses qui ne devraient pas figurer à cet endroit-là, comme pour le FMSE. La rédaction des fiches actions devrait nous éclaircir les idées. On aura peut-être à repositionner certaines actions.

Concernant la rédaction du protocole de référence, CN demande à FG si elle est toujours d'accord pour se charger de cela, en lien avec MC ?

FG : Probablement, mais préfère prendre les actions les unes après les autres.

#### Point d'avancement sur TRACES

CN : Lors de la dernière réunion, retour d'EN sur ce qui existait via ID. Il semblerait que depuis, il y ait eu quelques améliorations sur les accès sur le site du ministère et que les liens vers les vidéos soient de nouveaux fonctionnels pour la majorité. Semble assez didactique.

FM avait également parlé d'une chaîne Youtube de FAM : il existe en effet plusieurs vidéos listées. « Tuto » qui semble être un webinaire tronqué en plusieurs parties avec différentes personnes qui parlent, moins fluide que ce qu'il y a sur la page du site du ministère. Dans tous les cas rien trouvé de spécifique à l'apiculture. La dernière réunion avait permis de fixer les limites du rôle du groupe : Identifier les besoins et les faire remonter. Faire remonter les besoins en termes de tutoriels plutôt au niveau du service de communication de la DGAL ; Faire remonter les bugs récurrents. FM avait insisté sur la nécessité de conduire une enquête sérieuse avec formulaire d'enquête auprès des apiculteurs qui ont l'habitude d'utiliser ce logiciel, pour relever et faire remonter les bugs récurrents qui rendent l'outil non fonctionnel.

ID : FM avait précisé s'il n'y a pas de tuto sur l'apiculture et en français, il est possible de le demander à la DGAL, qui a un service de communication qui pourrait se charger de cela.

CN demande au groupe de se positionner sur l'idée de demander à la DGAL un tuto spécifique à l'apiculture. ADA France est d'accord pour cette demande.

ID : Serait judicieux de signaler, par le biais d'EN, qu'on a des apiculteurs qui ont l'habitude d'importer et qui peuvent en parler. Il y a des choses qui ne sont pas claires avec des échanges à la frontière qui ne se font a priori pas dans les règles. Est-ce habituel, est-ce exceptionnel ? Souhait d'avoir le retour d'apiculteurs qui ont l'habitude d'importer et peuvent expliquer comment faire cela dans les règles.

EN : Déjà dans le détail de l'action, mais l'idée pourrait être de trouver un ou deux apiculteurs volontaires pour participer à cette construction.

ID : Il faut déjà savoir s'il y a vraiment un sujet. Selon FM, il n'y a pas de soucis sur les déclarations TRACES, des personnes sérieuses à l'import font des demandes TRACES. Qu'est-ce qu'on fait de ces échanges transfrontaliers ? De proche en proche cela peut arriver de loin. Si on améliore TRACES, est-ce que cela va être utilisé ? Il faut une meilleure communication sur les règles d'importation. Diffusion actuellement en Occitanie d'un document très complet très intéressant mais pas particulièrement lisible. Est tombée sur une communication suisse beaucoup plus « sympathique » (cf diapo). Peut-être passer son énergie à faire un document plus visuel ? Souhaite un retour des apiculteurs sans langue de bois, si 90 % des apiculteurs ne suivent pas les règles aux échanges aux frontières italiennes, espagnols, belges, est-ce que cela va changer quelque chose qu'on ait un tuto plus fonctionnel ? ne doit-on pas tabler sur un travail de communication avant tout ? Importance du passage transfontalier, mais est-ce qu'on va pouvoir changer quelque chose ?

EN : TRACES n'est peut-être pas la priorité effectivement. C'est la DGAL qui nous met TRACES sur la table mais on a l'impression que ce n'est pas quelque chose utilisé par les apiculteurs. Il faudrait un projet assez long est-ce le rôle du PSIC de travailler là-dessus ? Dans le cadre du PSIC, on peut rappeler l'existence du logiciel Traces.

CN : Possibilité de faire un simple questionnaire anonymisé pour identifier la cause de l'absence de déclaration, si elle est liée à un problème d'utilisation de l'outil ou si c'est qu'il faut qu'on communique plus.

JV : Assez d'accord de questionner, il ne faut pas négliger la phobie administrative qui touche tout le monde, et inversement si on veut sensibiliser et communiquer là-dessus et qu'on n'a pas les outils pédagogiques accessibles, la sensibilisation risque de ne pas porter. Vrai besoin d'accompagnement des apiculteurs pour remplir ce type de documents.

AJ est de l'avis d'EN : faire mention de TRACES mais sans trop perdre d'énergie, car on part dans toutes les directions sans avoir les réponses exactes. Il vaut mieux faire référence à l'outil et demander aux utilisateurs de faire des remontées.

EN : Se cantonner à faire de la prévention, dire de déclarer, cela sert aussi à protéger en cas d'invasion du PCR. Ce n'est pas de la police.

MP : Cela reste le verrou le plus efficace, c'est dommage de s'en passer et cela permet de vérifier si les mouvements sont autorisés ou pas. Si on s'est donné du mal à faire un TRACES, il y a un rattrapage possible par l'administration derrière, le logiciel va vérifier si on est dans la bonne zone ou non. C'est un vœux pieu mais les autres filières y arrivent. Sur l'impact, on nous a dit qu'il y avait peu d'importations ; cela relativise le problème, mais entre ce qui se fait et ce qui est déclaré il y a déjà un premier problème. La filière apicole ne sait pas faire ce que toutes les autres filières font...

FG : Même si ce n'est pas une action prioritaire ce serait quand même intéressant de mener cette enquête pour savoir ce qui ne fonctionne pas, ce qui bloque. Depuis que le PCR est arrivé en Calabre, sensibilisation et rappel de toutes les règles régulièrement, mais sans savoir si cela atteint la conscience de quelques-uns. Nécessite de poursuivre cette action année après année. Concernant le document qui avait été réalisé par S. Wendling, ne le trouve pas imbuvable et illisible. Si les apiculteurs ne sont pas capables de lire cela c'est quand même inquiétant. Les documents réglementaires et législatifs sont vraiment difficiles à comprendre,



mais là il faut juste que les gens prennent le temps de le lire : c'est un document court, écrit dans un langage très simple et clair. On ne peut pas résumer dans ce domaine-là sans risquer de passer à côté de subtilités. Plaide pour qu'on garde ce document et qu'on encourage à le lire.

MP : Pas d'enjeux économiques en apiculture. Dans les autres filières quand les gens ont des broutards à vendre ou à exporter, ils passent par TRACES car nécessaire pour vendre. Nous ne sommes pas exportateurs d'abeilles, donc cela fausse les choses. On est dans la situation la plus dangereuse ; contraints par un système où on n'a rien à y gagner, car on achète. Si on avait besoin de vendre ce serait différent, les gens trouveraient comment utiliser TRACES pour vendre des reines, des essaims... Dans les autres filières ils savent ce qu'ils risquent s'ils ne respectent pas les règles et qu'ils rentrent une épizootie non connue. En apiculture pas de sanctions.

EN : Moins contrôlables. On est tous d'accord qu'on ne va pas révolutionner TRACES, mais l'intérêt du PSIC c'est qu'on fasse un rappel sur l'existence de TRACES et inciter à s'en servir. Et rester à l'écoute des apiculteurs utilisateurs, même si ce sera plutôt à la DGAL de gérer.

ID : Peut-être aussi avoir un TUTO sur Youtube, avoir une information bien faite. Propose de garder sous le coude l'idée de faire une enquête auprès des apiculteurs quand la saison sera plus calme.

#### Point d'avancement sur la mise à jour des supports de formation

CN : Lors de la dernière réunion, décision de former un sous-groupe pour la mise à jour des supports de formations et pour discuter du format utilisé. Il avait été mentionné de conserver un format plutôt court comme ce qui avait été fait par la SNGTV, et un format plus long et plus poussé pour un public différent (TSA) avec maintien de travaux pratiques. Réunion prévue semaine prochaine avec SNGTV (S. Boucher) ; ANSES (S. Franco) ; et GDSF (F. Giraud dans le cadre de sa mise à disposition pour GDS France, C. Nadal, et I. Demont). FM avait proposé de faire les mises à jour réglementaires, mais avec son départ, pas sûre qu'on ait cet appui-là.

FG : Il sera toujours possible de faire valider des parties du diaporama ou du contenu qu'on souhaite transmettre à la DGAL.

#### Répartition de la rédaction du document de demande de reconnaissance du PSIC

L'idée est de désigner un ou deux coordinateurs principaux qu'on fléchera par action pour simplifier l'organisation. L'accord du groupe est donné sur cette proposition.

Les coordinateurs seront sollicités, au moins en partie, pour la rédaction/relecture des fiches actions, pour celles dont ils seront en charge. Ce sont ces fiches actions qui alimenteront le document de pré-demande de reconnaissance du PSIC.

ID présente une idée de structuration du document de demande de reconnaissance du PSIC (cf diapo) : exemple de table des matières, et exemple de fiche action présenté au groupe. L'idée étant que chaque coordinateur abonde sur la fiche action de son choix.

CN : Dans l'idéal, nous enverrions un tableau vide avec les différentes cases à remplir pour chaque coordinateur principal fléché. Au niveau GDSF, on s'occuperait des actions dont les OVS seraient les principaux coordinateurs, et de l'harmonisation du document. Cases à remplir suffisamment précises pour que ce soit assez clair et harmonisé.

Bien que le groupe soit d'accord sur le principe, le problème de disponibilité de temps de travail sur le sujet, dans le temps imparti, est soulevé. Pour ceux pour qui une telle contribution ne serait pas possible, il est décidé de se cantonner à un rôle de relecture/correction sur les actions les concernant.

ID : Le squelette un peu fourni du document de demande de reconnaissance sera envoyé aux membres du groupe. + Envoi d'un exemple de fiche action, suite à adaptation à notre PSIC.

- ➔ Faute de temps, le positionnement des coordinateurs par action se fera par mail, d'ici au prochain GT.
- ➔ Un mail sera donc envoyé au groupe pour :
  - Positionnement des structures en tant que coordinateurs principaux, sans engagement à y passer du temps pour participer à la rédaction du document.
  - Avis pour la finalisation du 5<sup>ème</sup> objectif.
  - Hiérarchisation des actions de l'objectif 5
- ➔ Objectifs d'échéances :
  - Fiches actions majoritairement rédigées : fin septembre.
  - Envoi du document de demande de reconnaissance du PSIC : fin 2024.
  - Mise à jour des supports de formation : fin septembre.

### Points divers

CN : Pour le FMSE réunion prévue le 25 juin après-midi, pour discuter de la possible création de la section apicole du FMSE avec GDSF, le FMSE, +/- l'Interprofession. D'ici au prochain GT nous devrions avoir des éléments nouveaux à vous apporter.

### TO-DO LIST GT PSIC Prévention 30/05/24

	QUOI ?	QUI ?	ECHEANCE
1	Contacter DGAL et PESA pour savoir qui représente ces structures au GT PSIC Prévention Aethina tumida	CN	26 juin 24
2	Retour suite à réunion du 25 juin FMSE	CN	26 juin 24
3	Contact FAM sur liste positive apiculture	CA	26 juin 24
4	envoi Fichier Excel et note explicative	MC	26 juin 24
5	Envoi coordonnées italienne sur le matériel en rucher et miellerie	AJ-FG	26 juin 24